



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

Sur le prix et la qualité du
service public d'élimination
des déchets



métropole
rouennormandie

Sommaire

- ❑ *Territoire, une collectivité proche des usagers*

- ❑ *Personnel, 291 agents dédiés à la compétence déchets*

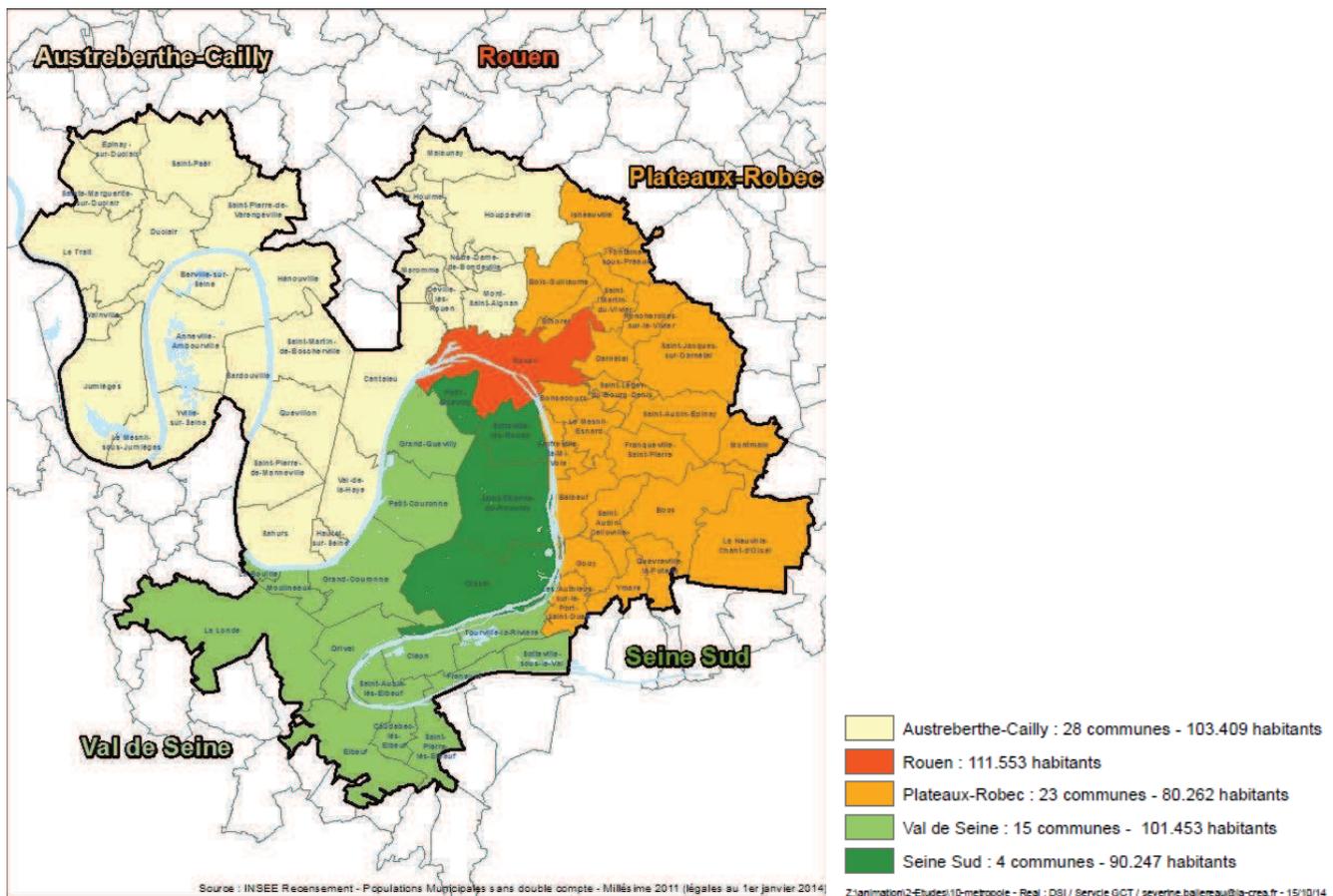
- ❑ *Environnement, de bonnes pratiques pour chaque public*

- ❑ *Collecte, des moyens adaptés au contexte*

- ❑ *Traitement, quel devenir pour vos déchets ?*

- ❑ *Finances, quel coût pour le service ?*

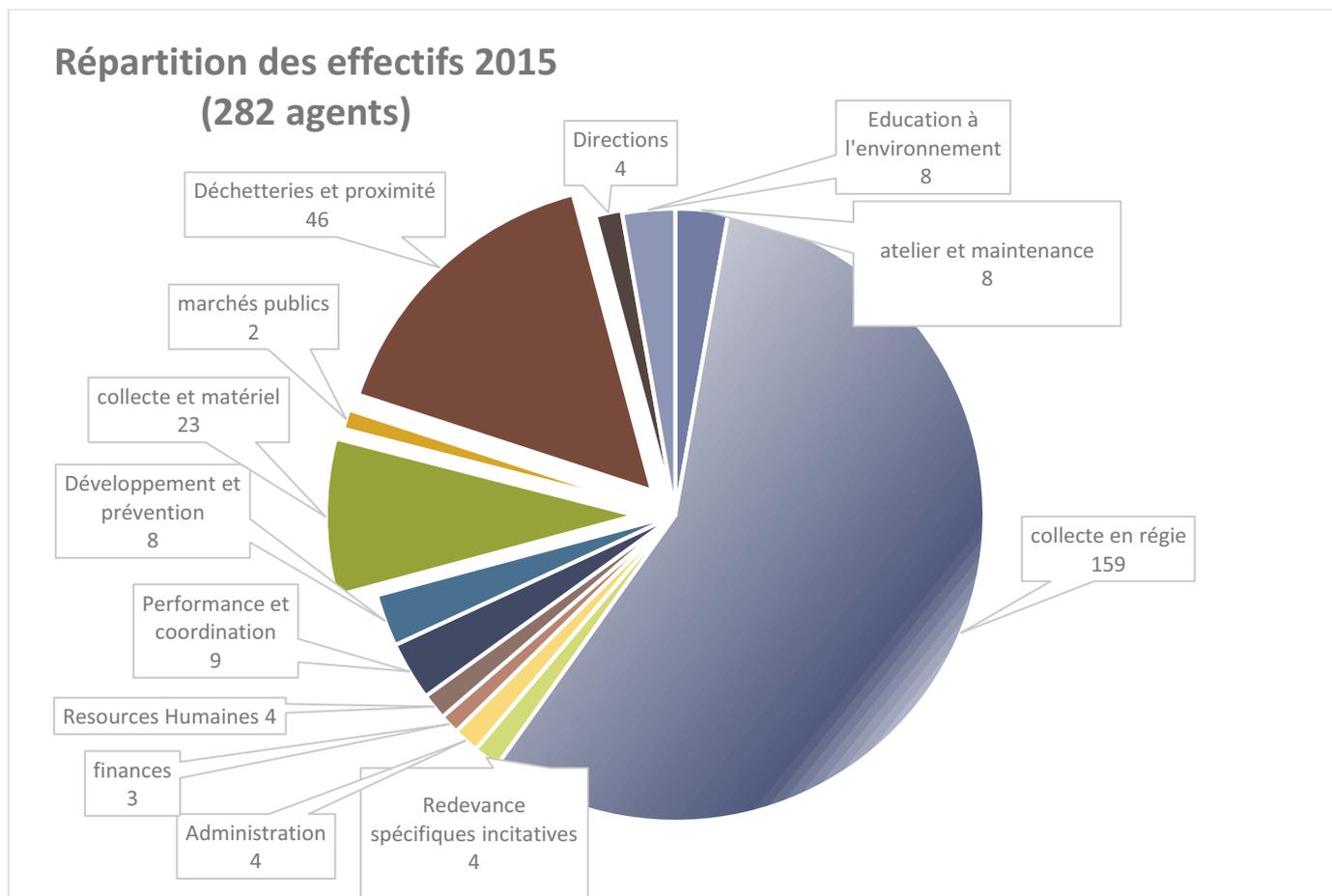
Présentation du territoire



Le présent rapport concerne l'année 2015 et retrace l'activité déchets de la Métropole Rouen Normandie. Au 1^{er} janvier 2015, le territoire de la CREA compte 71 communes et 498 448 habitants (population légale INSEE).

Au 1^{er} janvier 2015 la CREA est devenue la Métropole Rouen Normandie en application de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014. Si le territoire et les communes qui le composent demeurent inchangés, 5 pôles de proximité (d'environ 100 000 habitants) ont été constitués en vue d'apporter une proximité quotidienne renforcée aux habitants et aux services communaux.

Personnel



Une réorganisation pour plus de proximité

La Direction de la Maîtrise des Déchets a réorganisé ses services en milieu d'année. Une partie des agents ont été répartis sur les 5 pôles de proximité de la Métropole. Ils gèrent ainsi, au plus proche des usagers, les équipements de proximité que sont les déchetteries ou l'implantation du mobilier urbain (colonnes enterrées et semi-enterrées, abris conteneurs...etc.). La compétence voirie, exercée également en proximité par la Métropole, depuis janvier, facilite ainsi l'indispensable coordination entre projets d'infrastructure et implantation de mobilier urbain dédié aux déchets.

Hygiène et sécurité

La collecte des déchets est une activité reconnue à risques professionnels sérieux. La cellule Hygiène et Sécurité se consacre à la prévention de ces risques. Elle établit et gère le plan de prévention pluriannuel, en lien avec le Conseiller Prévention de la Métropole, et organise les contrôles périodiques, les exercices incendie, l'analyse des accidents du travail et le suivi des formations sécurité.

La maîtrise des déchets est certifiée **OHSAS 18001** depuis 2008 via un organisme d'audit extérieur. Il s'agit d'une norme structurant la mise en place d'un système de management de la santé et de la sécurité au travail. L'objectif est d'obtenir une meilleure gestion des risques afin d'améliorer en continue la performance de l'activité déchet en matière de sécurité.

Bilan de l'année 2015

Une augmentation des accidents liés à la collecte est constatée entre 2014 et 2015. Le nombre d'accidents est passé de 55 à 78 et le nombre d'accidents ayant engendré un arrêt de travail passe de 50 en 2014 à 66 en 2015. Cette augmentation touche particulièrement la collecte, la pré-collecte et le garage. En revanche, on note un recul du nombre de jours d'arrêt en déchèterie.

La pré-collecte reste une activité particulièrement accidentogène et ce, malgré la réorganisation du travail au second semestre 2015. Le travail initié pour aménager des zones de travail plus ergonomiques doit se poursuivre notamment sur le prochain site. Quant à l'activité collecte, des agents ont été identifiés comme poly-accidentés (26 agents ont eu plus de 3 accidents sur les 5 dernières années) ce qui nécessite une rencontre individuelle pour identifier l'origine de cette situation (âge, usure, ...) et mettre en œuvre des solutions adaptées à chacun des agents.

Les non-titulaires sont fortement touchés cette année (remplaçants réguliers et saisonniers), ce qui nécessite un suivi régulier et personnalisé de ces agents.

Les principales actions qui ont été réalisées sur 2015 :

- Travail de recensement et de proposition sur l'ensemble des points sensibles du territoire. A fin 2015, sur les 1503 points sensibles recensés sur le territoire, 327 sont résolus et pour les 1176 points restant, des solutions techniques ont été identifiées et seront proposées aux communes concernées.
- Etude sur la pénibilité en collaboration avec le Centre de Gestion.
- Analyse systématique des accidents avec la participation des représentants du CHSCT.
- Vidéo prévention sur les activités de collecte, déchetterie et pré-collecte.
- Audit de suivi pour la certification **OHSAS 18001** sur l'ensemble du territoire

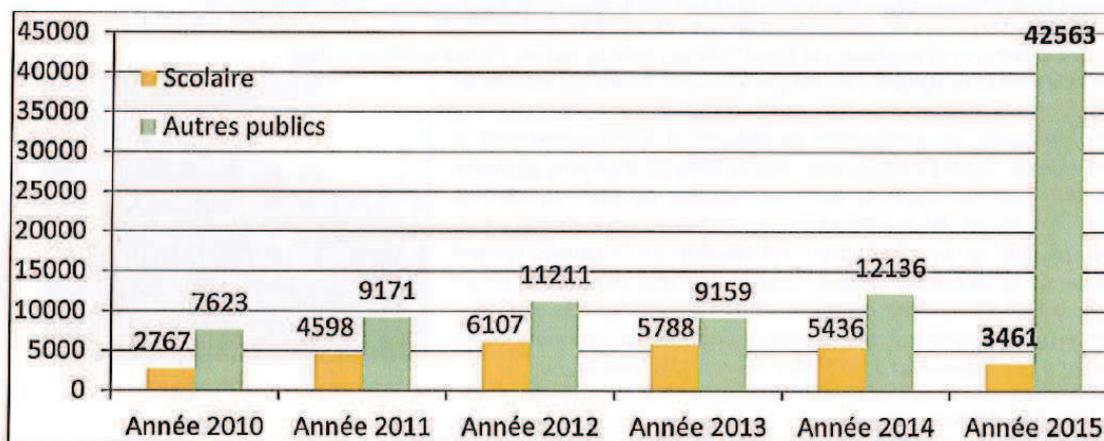
Perspectives 2016

- Mise en place d'un groupe de travail avec le CHSCT afin d'analyser les résultats obtenus et établir un plan d'actions.
- Accélération du traitement des points sensibles de collecte avec la présentation des propositions à l'ensemble des communes du territoire et la mise en place des équipements en lien avec les pôles de proximité.
- Harmonisation de la collecte du verre en colonnes d'apport volontaire pour les 5 communes encore collectées en porte à porte permettant d'arrêter le port répétitif de bannettes à verre favorisant l'apparition de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).
- Conteneurisation des déchets ménagers végétaux sur 4 communes de la Métropole, afin d'éviter le port de charge, grâce aux lève-conteneurs équipant les véhicules.
- Mise en place d'un système de géolocalisation permettant de guider les chauffeurs lors des collectes et d'ajuster la charge de travail entre les différentes équipes.
- Mise en place d'une journée formation pour les accidentés.

Environnement

Service de l'éducation à l'environnement

Bilan global des actions du service



Une réorientation des actions vers les publics adultes a été engagée afin d'accompagner l'évolution des comportements des habitants. Les modalités d'intervention du service ont évolué pour favoriser les actions partenariales menées avec les acteurs (clubs sportifs, organisateurs de manifestations, professionnels sociaux).

Cette réorientation a permis de toucher un public plus nombreux, particulièrement sur l'année 2015 et devrait ainsi se confirmer en 2016.

En ce qui concerne le public scolaire, le nombre d'animations a diminué, spécifiquement sur l'année 2015 par le changement des rythmes scolaires laissant moins de temps pour effectuer des animations en classe et l'envoi tardif du guide des animations.



L'une des principales problématiques du service durant cette année 2015 a été de sensibiliser le public sur le tri des déchets. Cette sensibilisation s'est déclinée sous la forme d'appels à projets (jardiner autrement, clubs éco-sportifs,...) ou encore en accompagnant des éco-manifestations sur le territoire.

Appels à projets « Jardiner autrement »

6 écoles de cycle 3 ont été retenues et équipées de composteurs et 4 en récupérateurs d'eau. Ces écoles ont pu bénéficier sur l'année 2015 des animations proposées par l'animatrice de l'éducation à l'environnement mais aussi de créer des jardins pédagogiques.



Appels à projets « clubs éco-sportifs »

Pour l'appel à projet de janvier 2015, sur les 11 candidats, 7 clubs (2230 licenciés) ayant un projet pertinent autour de la réduction des déchets ont été accompagnés. Le matériel et les outils de communication ont été donnés aux clubs et les 7 clubs ont ainsi pu bénéficier de gourdes redistribuées aux licenciés. Le tri a aussi été mis en place dans tous les clubs.

Accompagnement des éco-manifestations du territoire

L'objectif était d'accompagner le développement d'éco-manifestations par la distribution de matériel et d'outils de communication aux organisateurs.



L'année 2015 a permis d'accompagner 15 manifestations pour 32 670 visiteurs et la distribution de 3075 éco-cups. Les animateurs de l'éducation à l'environnement ont ainsi participé à 5 de ces évènements.

Mission réseau projet : éducation au jardinage durable

Le projet de promotion des pratiques de jardinage durable est développé dans le cadre des plans d'actions d'éducation à l'eau, aux déchets ainsi qu'à la biodiversité, mis en œuvre dans un Plan Local d'Éducation à l'Environnement. Les pratiques du jardinage ont des effets directs et indirects sur la ressource en eau, la biodiversité, les tonnages de déchets verts collectés ainsi que la toxicité des emballages à éliminer.

D'une manière générale, les outils de sensibilisation développés dans ce projet visent l'implication des citoyens, qui peuvent aussi devenir des relais des bonnes pratiques.

Ce projet se décline en actions complémentaires portées sur l'animation du Club des jardiniers (600 adhérents) de la Métropole telles que :

- ✓ La promotion du compostage individuel et de la récupération des eaux pluviales
=> 455 composteurs et 20 récupérateurs d'eau distribués en 2015.
- ✓ La promotion du compostage collectif et la création de jardins partagés
=> 1 inauguration en 2015 dans une résidence privée et 3 autres sont en cours et verront le jour en 2016.



- ✓ L'accompagnement des jardins familiaux du territoire avec une charte « jardin engagé » signée en mai 2015 par le président des jardins ayant bénéficié du programme de formation Métropole / AREHN sur 2013-2014 et 2014-2015.
- ✓ L'accompagnement du compostage collectif dans les établissements dotés d'une restauration collective et d'espaces verts. À ce jour, 8 établissements sont équipés de composteurs.

Communication opérationnelle et prévention déchets

La communication de proximité

Dans le cadre de l'accompagnement des mises en place des colonnes enterrées et semi-enterrées, la Métropole continue d'informer, de sensibiliser et de faire adhérer les habitants au nouveau dispositif permettant ainsi de garantir une bonne utilisation des colonnes et la qualité du tri des déchets.

En quelques chiffres :

45 nouveaux points d'implantation de colonnes enterrées en habitat collectif.

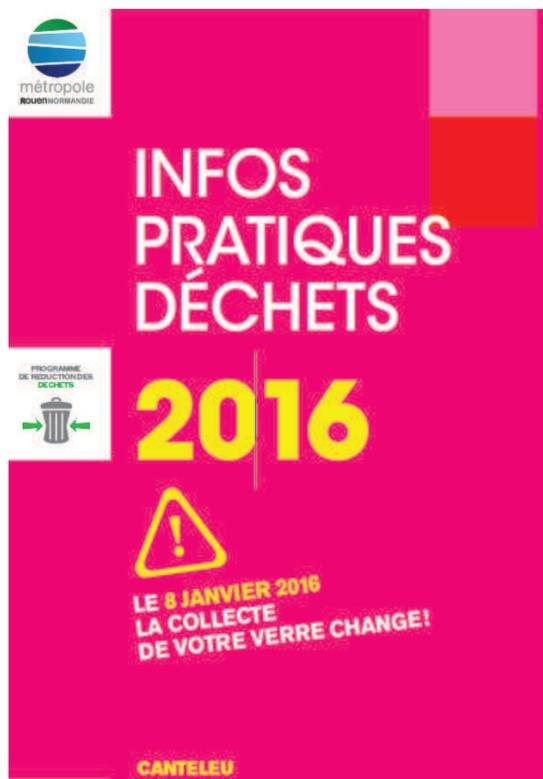
1937 foyers ont été accompagnés par les éco-ambassadeurs de la Métropole par une communication spécifique écrite et / ou orale.

42 suivis et enquêtes ont été réalisés permettant d'identifier quelques dysfonctionnements liés à de mauvaises pratiques, de problèmes d'odeurs, de dépôts sauvages au pied des colonnes.

50 gardiens ont fait l'objet d'une sensibilisation courant 2015 contre 10 en 2014.



Accompagnement des changements d'organisation



Afin d'accompagner le passage en apport volontaire du verre sur la commune de Canteleu, un guide d'informations a été distribué, boité, puis une information affichée dans les bâtiments publics ainsi que dans 180 halls d'immeubles de la ville.

4 suivis ont été fait après cette mise en place pour rappeler les consignes dans le but de traiter les dysfonctionnements observés par boitage ou contact direct avec les usagers.

Amélioration de la qualité des collectes

Des actions de communication ont été menées dans le but d'améliorer la qualité des déchets recyclables sur demande des services opérationnels, des communes et des bailleurs. Les principales actions se sont déroulées auprès de l'habitat collectif et sur la ville de Rouen, où 1797 logements ont été traités.

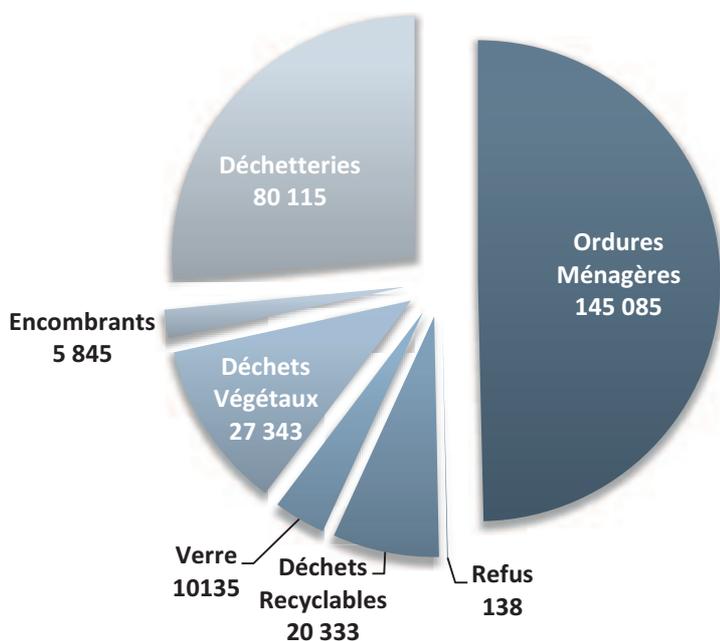
D'autres dispositifs ont été mis en place afin de résorber le problème des bacs restant constamment sur le trottoir ou encore pour améliorer la collecte des encombrants.

C'est ainsi presque 1 000 foyers supplémentaires qui ont été sensibilisés.

Collecte

L'essentiel

Répartition des tonnages 2015



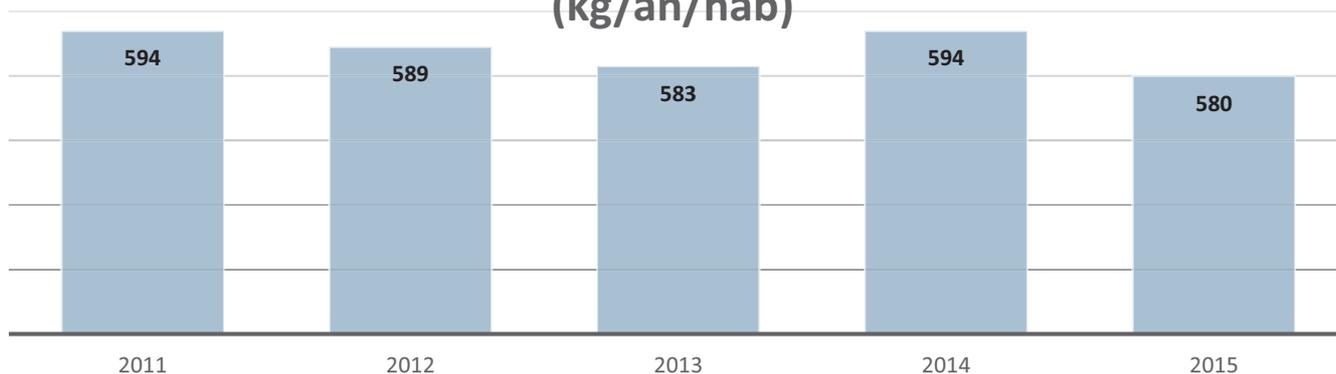
En 2015 les tonnages collectés, que ce soit en porte à porte, apport volontaire ou par le biais du réseau de déchetteries, ont diminué de **2,00%**.

Toutefois les variations constatées diffèrent notablement selon les flux. La majeure partie de cette diminution globale provient de **la collecte des déchets végétaux** particulièrement importante en 2014 suite à des conditions climatiques exceptionnelles.

Si l'on neutralise ce flux très variable on constate, à la fois une stabilité des quantités globales collectées et une diminution des flux collectés en porte à porte (-1211 tonnes) au profit des flux collectés en déchetterie (+1215 tonnes).

	Tonnages		Evolution	
	2014	2015	Valeur	%
Ordures Ménagères	145 895	145 085	-810	-0,55%
Refus	152	138	-14	-9,21%
Déchets Recyclables	20 870	20 333	-537	-2,57%
Verre	10 195	10 135	-60	-0,59%
Déchets Végétaux	33 244	27 343	-5 901	-17,75%
Encombrants	5 635	5 845	210	3,73%
Déchetteries	78 900	80 115	1 215	1,54%
Total	294 891	288 994	-5 897	-2,00%

Production tous déchets confondus (kg/an/hab)

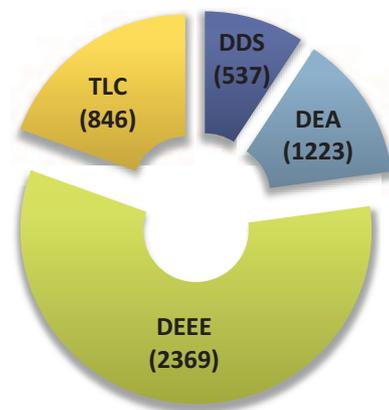


Les filières spécifiques de recyclage

Les filières REP (**R**esponsabilité **E**largie du **P**roducteur) permettent notamment de développer la collecte sélective et le recyclage de certains déchets. C'est dans ce cadre que La Métropole, en partenariat avec des éco-organismes agréés, travaille à la promotion et au développement de filières spécifiques. L'ensemble de ces collectes est réalisé au sein du réseau de déchetteries, à l'exception de la collecte des TLC, pour lesquels elle s'effectue au moyen de bornes implantées sur la voie publique.

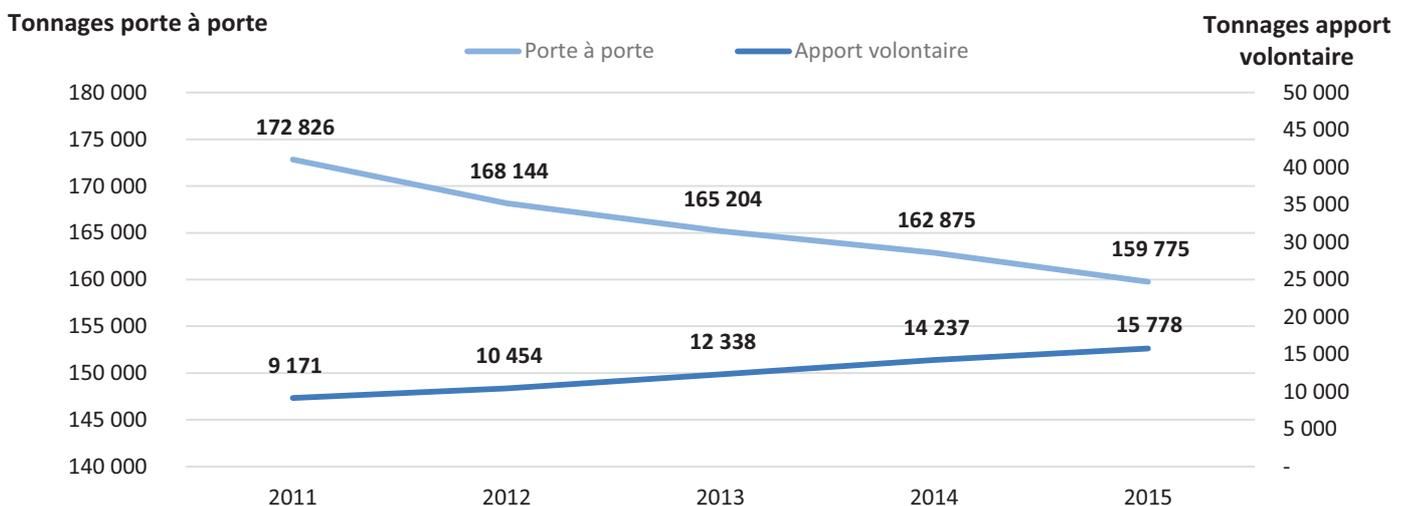
- La collecte des **Textiles, Linges et Chaussures (TLC)** représente **846** tonnes en 2015, soit **8,9 %** d'augmentation.
- Les **Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)** ont connu une augmentation de **2,7%** pour **2 369** tonnes collectées.
- La collecte des **Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)** mis en place sur trois déchetteries au cours de l'année 2014 a pu fonctionner sur l'ensemble de l'année 2015 permettant ainsi de détourner 1223 tonnes, soit une augmentation de **125 %**.
- Les **Déchets Diffus Spécifiques (DDS)** et les Eco-DDS font également l'objet d'une filière REP depuis 2014, **537** tonnes ont été collectées par ce biais cette année.

Au total, **4 975 tonnes** de déchets ont été détournées par le biais de filières REP sur l'année 2015 soit **18 %** de plus que l'année précédente.



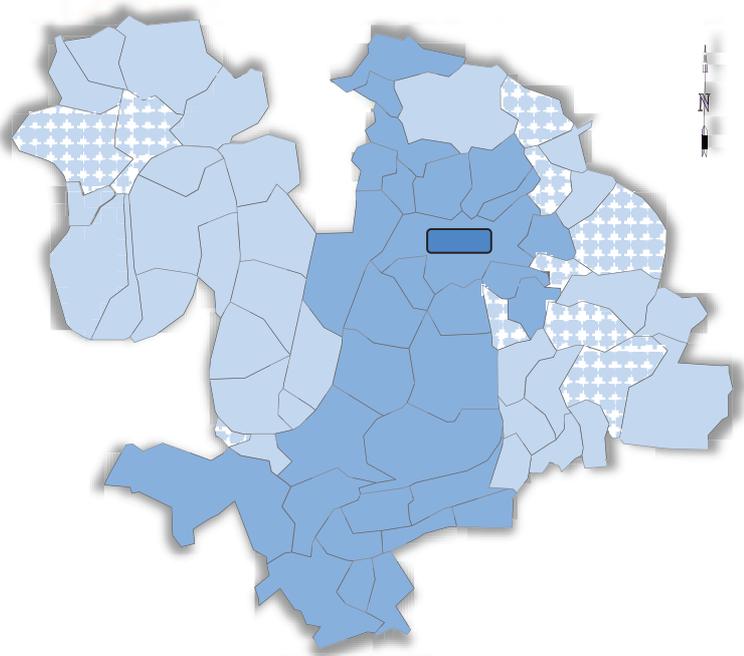
Part de collecte en apport volontaire et mise en place de colonnes

La Métropole poursuit l'implantation de colonnes enterrées et semi-enterrées, plus adaptées à certaines typologies d'habitat, permettant des réductions de fréquences et réduisant la pénibilité du travail des agents de collecte. La part d'**Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)** collectée en apport volontaire a augmenté de **11%** en 2015.



Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

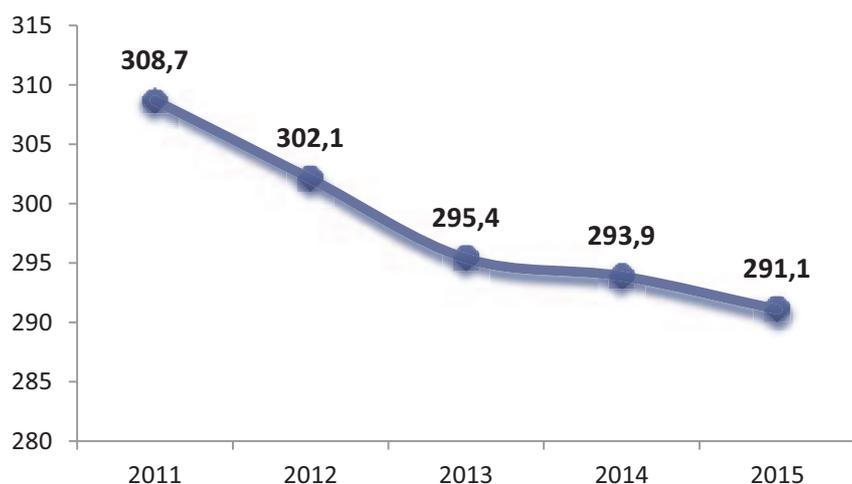
Les Ordures Ménagères Résiduelles sont collectées en porte à porte sur l'intégralité du territoire. Cette collecte peut être, selon les cas, effectuée en sacs, bacs ou colonnes, elle est assurée à la fois en régie (Rouen et Elbeuf) et par le biais de prestataires (Coved, Polyurbaine et Veolia), la fréquence varie du C1 au C7 selon les secteurs.



- 1 fois par semaine
- 1 fois par semaine avec certains secteurs en 2 fois
- 2 fois par semaine
- Plus de 2 fois par semaine

Ordures ménagères résiduelles

(kg/an/hab)

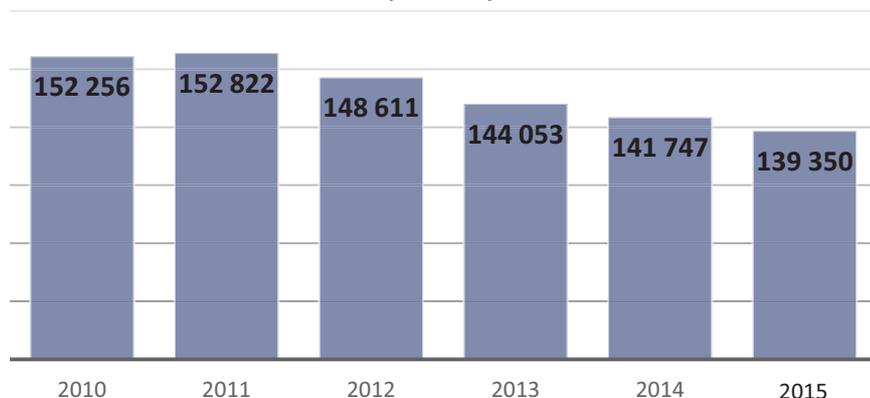


La production d'Ordures Ménagères Résiduelles par habitant a diminué lors de l'année 2015 (-0,95%). Il est à noter que la réduction est depuis 2 ans assez nettement inférieure (-1,4% depuis 2013) à la baisse constatée entre 2011 à 2013 (-4,3% en 2 ans). Si la tendance demeure donc baissière, elle est moins marquée depuis deux ans.

Si la production par habitant est partiellement conditionnée par les habitudes de consommation, elle demeure intrinsèquement liée à la conjoncture économique.

Le porte à porte

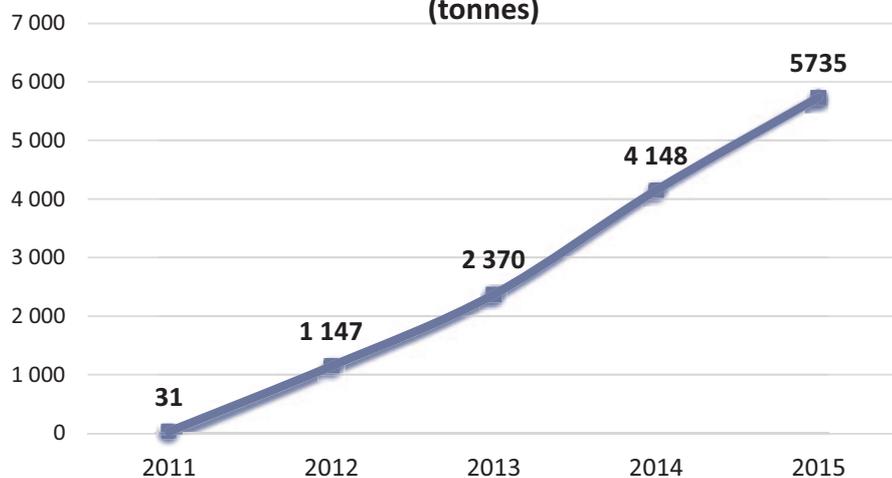
Production OMR en porte à porte (tonnes)



La diminution de la quantité d'ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte se poursuit pour la troisième année consécutive. Elle est liée à la fois, à la baisse générale de ce flux (-0,95%), et à la transition d'une partie de la production vers l'apport volontaire suite aux implantations de colonnes enterrées et semi-enterrées.

L'apport volontaire

OMR en apport volontaire (tonnes)



La quantité d'ordures ménagères résiduelles collectées en apport volontaire a progressé de **38%** au cours de l'année 2015 pour atteindre **5735** tonnes annuelles.

La poursuite du programme d'implantations de colonnes enterrées et semi enterrées est à l'origine de cette transition d'une partie des tonnages du porte à porte vers l'apport volontaire.

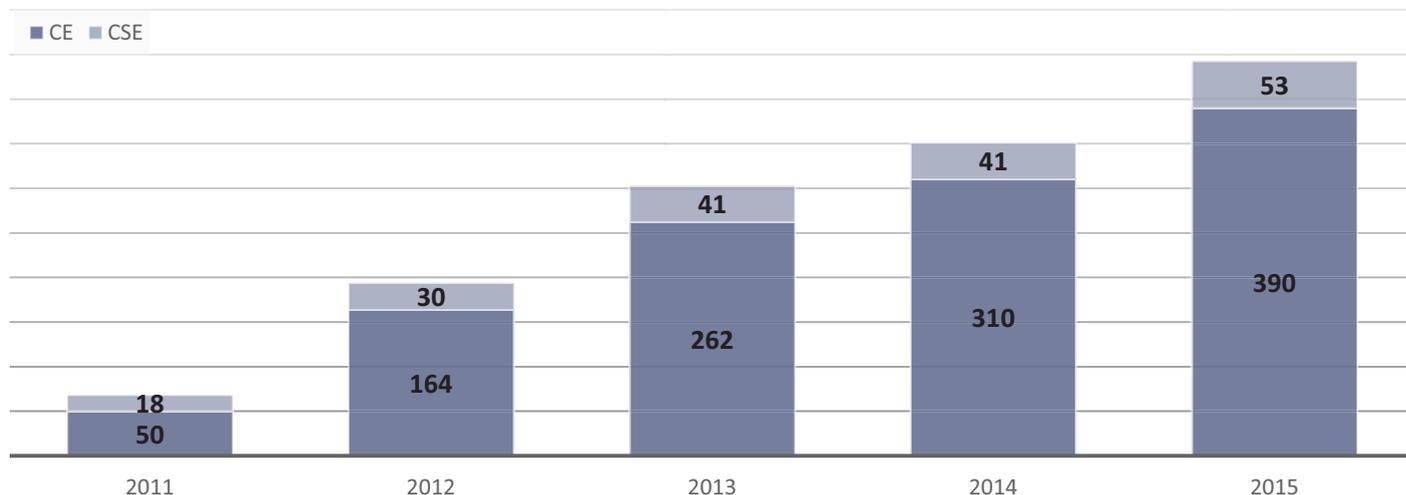


A partir de juillet 2015 l'implantation des colonnes enterrées est **réalisée par les pôles de proximité** rapprochant ainsi l'expertise voirie et gestion des espaces publics développée au sein des pôles et les contraintes d'exploitation inhérentes à la mise en place de ce type de mobilier.

Le programme de développement se poursuit donc au sein de chacun de ces territoires **en étroite collaboration avec les différents acteurs locaux** (bailleurs, services municipaux, utilisateurs, etc..).

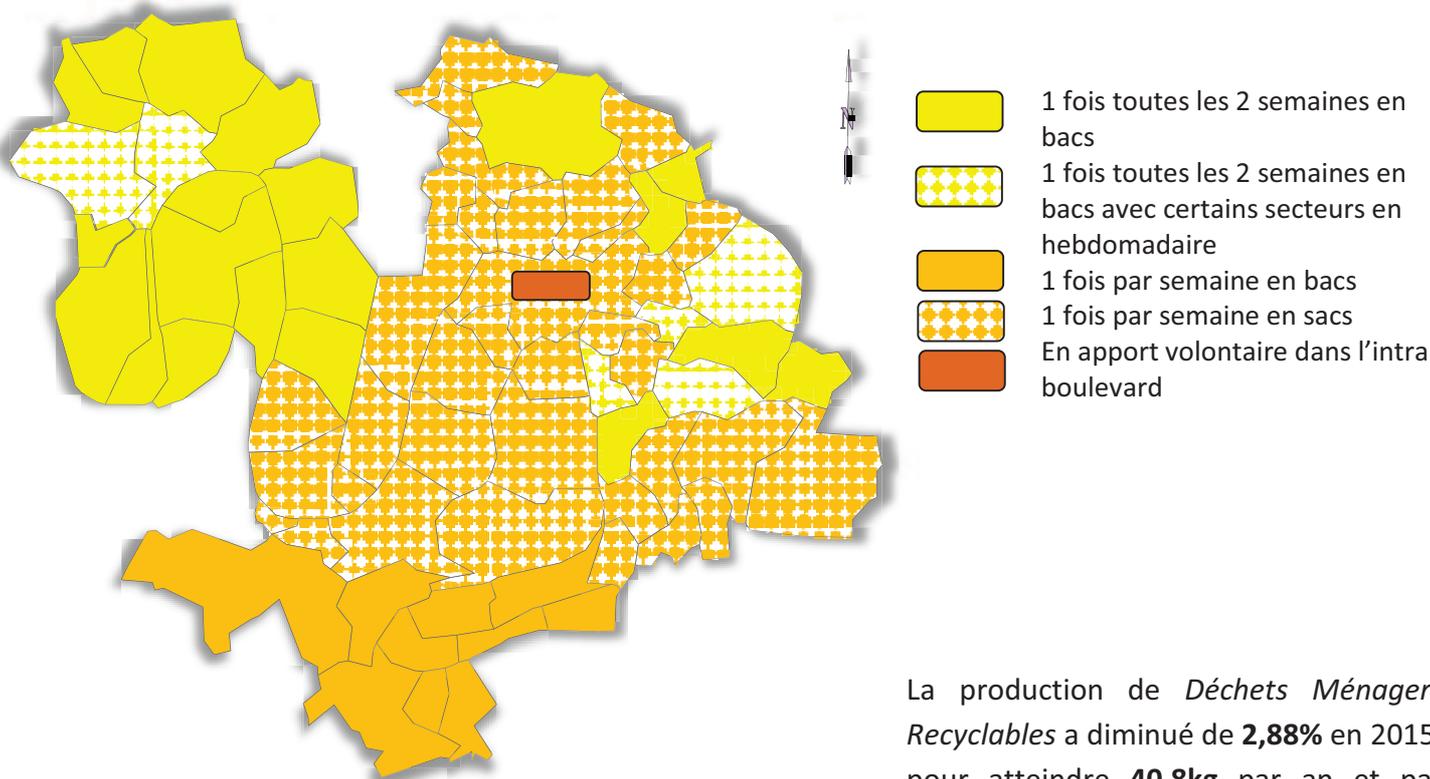
92 colonnes OMR supplémentaires ont été installées en 2015 portant le chiffre à 443 colonnes déployées sur la Métropole pour ce flux.

Nombre de colonnes enterrées et semi-enterrées (OMR)



Les Déchets Ménagers Recyclables (DMR)

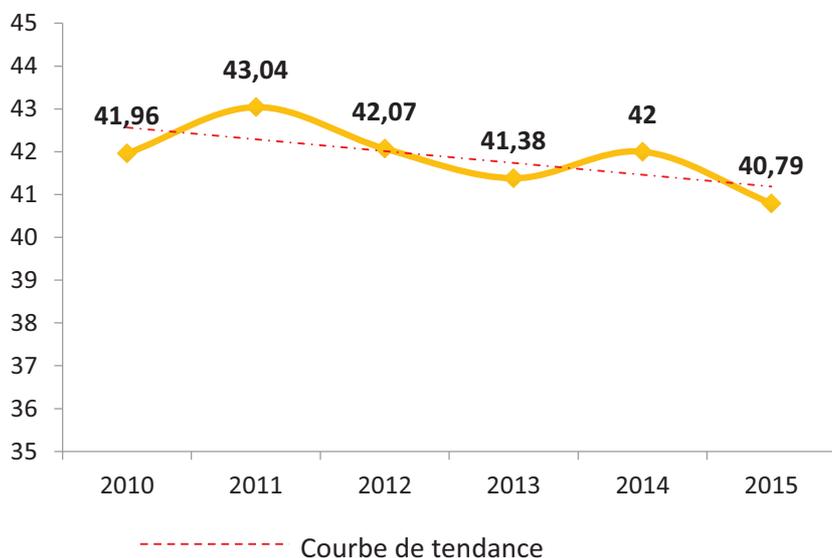
Les DMR sont collectés en porte à porte sur la quasi-totalité du territoire, seule une partie de l'intra boulevard de Rouen est collectée en apport volontaire. Cette collecte peut être, selon les cas, effectuée en sacs, bacs ou colonnes, elle est assurée à la fois en régie (Rouen et Elbeuf) et par le biais de prestataires (Coved, Polyurbaine et Veolia). La fréquence varie d'une collecte toutes les deux semaines (C0,5) à une collecte par semaine (C1).



La production de *Déchets Ménagers Recyclables* a diminué de **2,88%** en 2015, pour atteindre **40,8kg** par an et par habitant. Sachant que les Ordures Ménagères Assimilées (OMA) ont diminué de 1,19%, la part des recyclables au sein des OMA passe donc de 11,8% à 11,6%. Cela traduit une dégradation de la performance de tri.

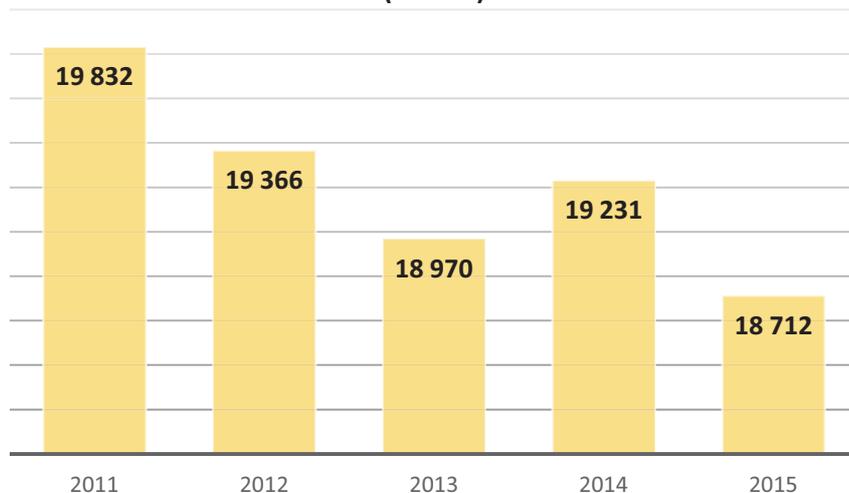
La tendance depuis 5 ans est en légère baisse 0,27 % par an en moyenne. Afin d'enrayer ce phénomène la Métropole a lancé en fin d'année un **Plan d'Amélioration de la Collecte sélective (PAC)** avec Eco-emballages.

Déchets recyclables collectés (kg/an/hab)



La collecte en porte à porte

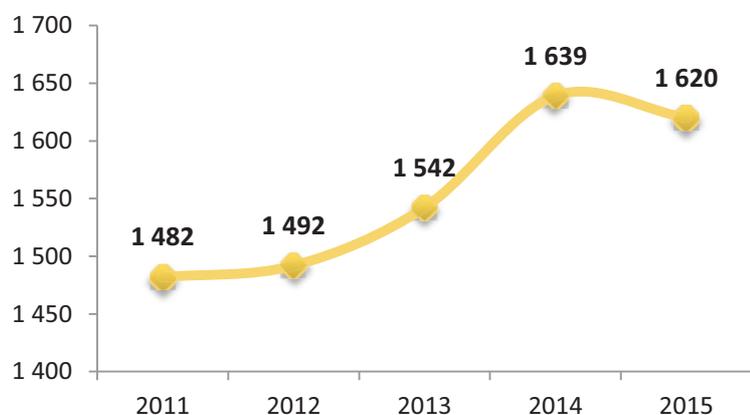
Production DMR en porte à porte (tonnes)



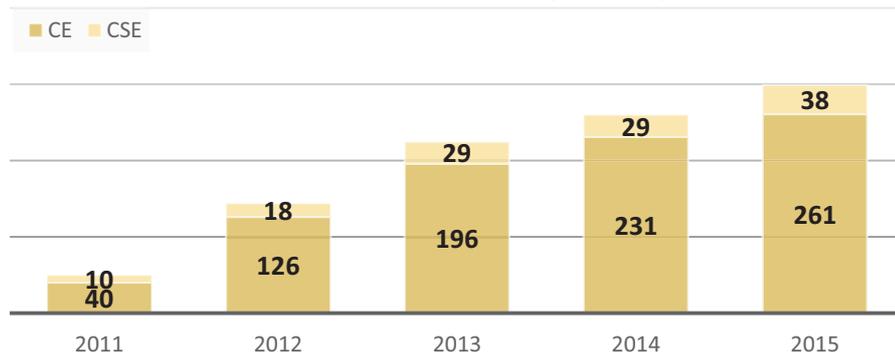
La quantité de *Déchets Ménagers Recyclables* collectés en porte à porte a diminué de **2,7%** en 2015. La diminution globale des quantités de déchets comme les *Ordures Ménagères Assimilées* (- 1,19%) peut expliquer une partie de cette baisse. Toutefois la Métropole va accentuer en partenariat avec le SMEDAR la sensibilisation des usagers à la collecte sélective dans les secteurs où les résultats sont les plus faibles. Ces actions de sensibilisation compléteront l'amélioration des dispositifs techniques de collecte mis en œuvre dans le cadre du PAC avec Eco-Emballages.

La collecte en apport volontaire

DMR en apport volontaire (tonnes)



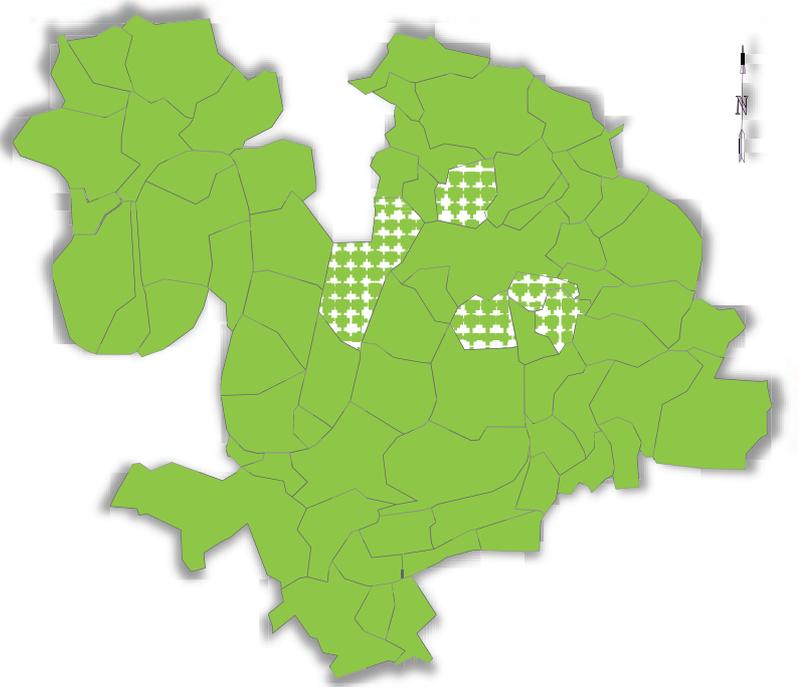
Nombre de colonnes enterrées et semi-enterrées (DMR)



La production de Déchets Ménagers Recyclables en apport volontaire a légèrement diminuée. **1 620** tonnes de DMR ont été collectées en apport volontaire sur l'année 2015, ce qui représente une diminution de **1,2%** malgré l'implantation de **39 colonnes supplémentaires**.

Le Verre

La collecte de verre en porte à porte concerne 78 894 habitants répartis sur 5 communes. Lors de la fin d'année 2015, la commune de Canteleu a opéré la transition vers l'apport volontaire. A ce jour, **94%** de la production de verre ménager est **collectée en apport volontaire**.



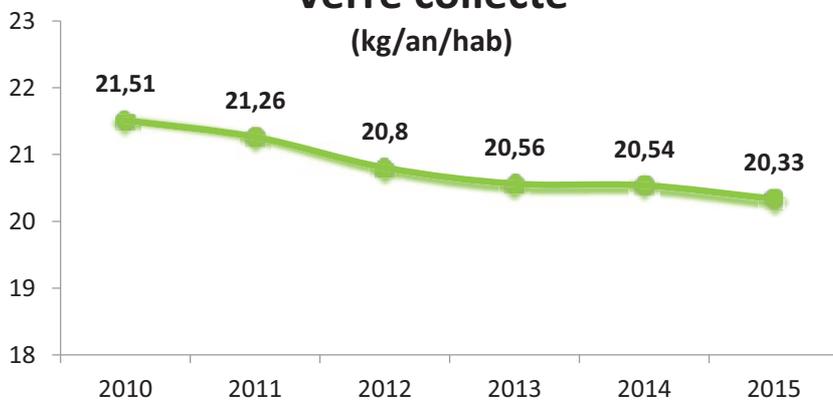
- En apport volontaire
- En porte à porte

La tendance à la baisse constatée depuis 2010 de la production de verre par habitant se confirme (-1% en 2015).

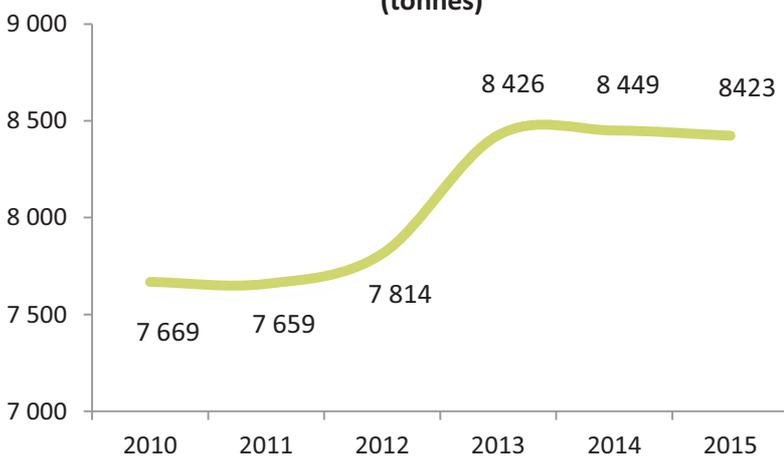
Par ailleurs, la quantité et la part collectées en apport volontaire poursuivent leur progression. L'objectif étant de collecter l'intégralité des tonnages de verre en apport volontaire.

Un projet de densification de l'apport volontaire verre visant à se rapprocher d'un point de collecte pour 500 habitants sera mené en 2016 afin d'améliorer les performances de collecte de ce flux.

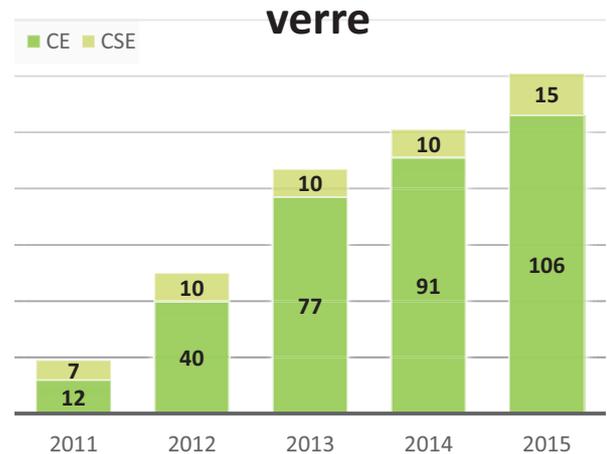
Verre collecté
(kg/an/hab)



Verre en apport volontaire
(tonnes)

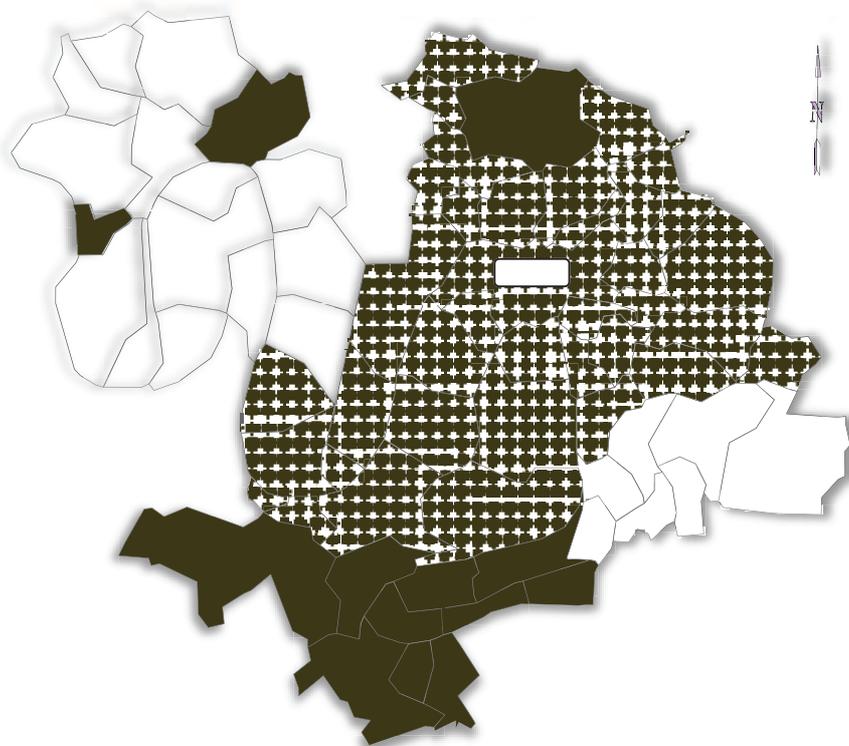


Nombre de colonnes
verre



Les Déchets Ménagers Végétaux

La collecte des déchets ménagers végétaux, est effectuée en porte à porte sur 49 communes. Les autres communes sont collectées en apport volontaire via le réseau de déchetteries. La collecte est, selon les zones, assurée en régie ou par le biais de prestataires (Veolia, Coved, Polyurbaine).



- Apport volontaire au réseau de déchetteries
- 1 fois par semaine en bacs avec limitation du volume
- ▣ 1 fois par semaine en sacs

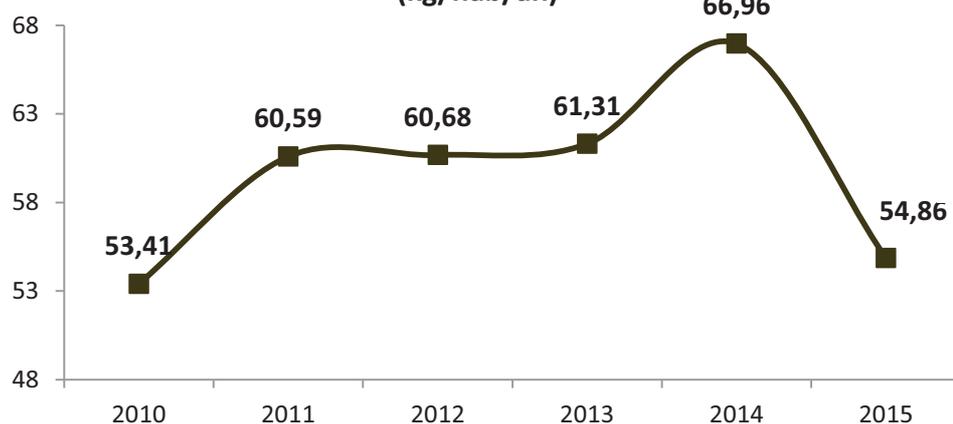
L'année 2015 se démarque par une baisse de **18%** suite à une année 2014 qui peut être qualifiée d'exceptionnelle.

Cela représente **5901 tonnes** collectées en moins que l'année précédente.

La Métropole conteneurise de plus en plus de communes afin de réduire la pénibilité de cette collecte.

Déchets ménagers Végétaux

(kg/hab/an)

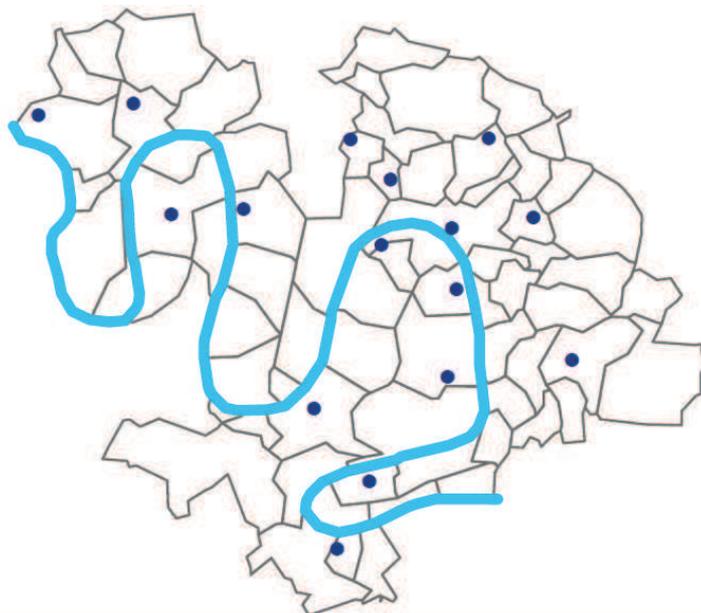


Les Encombrants

La collecte des encombrants est généralisée à l'ensemble du territoire de la Métropole. Elle est toujours effectuée suite à une prise de rendez-vous téléphonique par le biais de Ma Métropole. La collecte des encombrants est assurée, selon les communes, par des prestataires privés ou par la régie.

Le réseau de déchetteries

Le réseau de déchetteries de la Métropole permet aux usagers de déposer leurs déchets ménagers non collectés en porte à porte en raison de leur nature ou de leur volume, **16 déchetteries** sont à disposition des usagers sur le territoire de la Métropole.



Anneville-Ambourville 2701 route de Bourg Achard

Bois-Guillaume 2001, rue Herbeuse

Boos Rue des Canadiens

Caudebec-lès-Elbeuf Zone d'activité du Clos Allard

Cléon Rue Marie-Louise et Raymond Boucher

Darnétal Sente de la Ravine

Déville-lès-Rouen Impasse Barbet

Duclair Hameau les Monts

Grand-Couronne Allée Côte Mutel

Maromme St Jean du Cardonnay - Côte de la Valette

Le Petit-Quevilly Chemin du Gord

Rouen Quai du Pré aux Loups

Saint-Étienne-du-Rouvray Rue Désiré Granet

Saint-Martin-de-Boscherville Chaussée Saint-Georges

Sotteville-lès-Rouen Chemin de Halage

Le Trait Boulevard Industriel

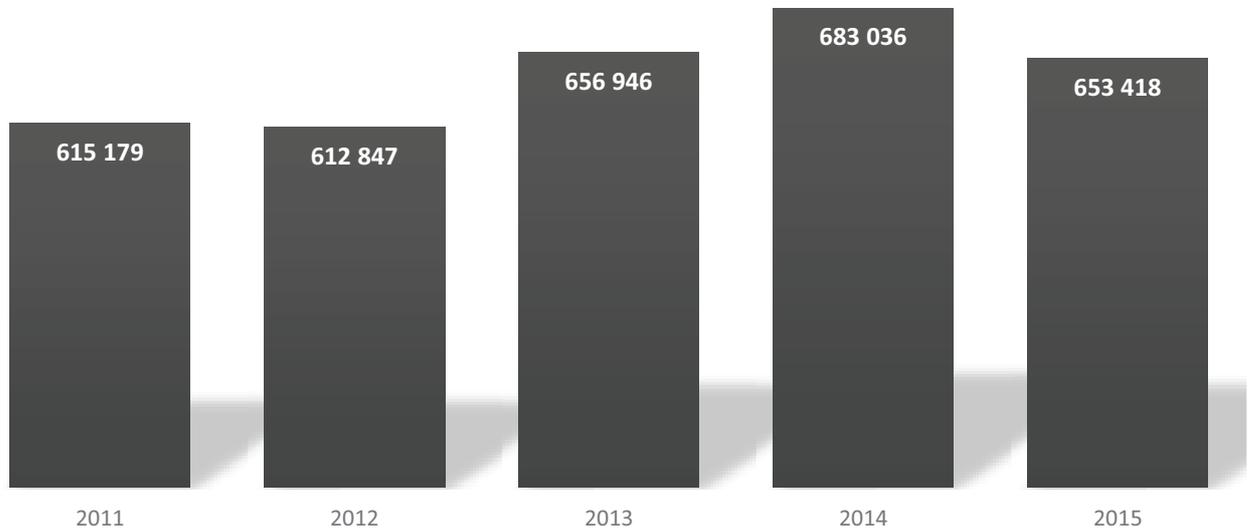
Evolution des tonnages collectés en déchetterie	2014	2 015	Evolution	Part des tonnages collectés
<i>Tout venant incinérable</i>	14 201	13 882	-2,2%	17,3%
<i>Tout venant non incinérable</i>	18 063	17 974	-0,5%	22,4%
<i>Gravats</i>	21 265	20 904	-1,7%	26,1%
<i>Déchets végétaux</i>	18 662	20 047	7,4%	25,0%
<i>Ferraille</i>	2 855	2 807	-1,7%	3,5%
<i>Carton</i>	294	297	1,0%	0,4%
<i>Amiante</i>	104	0	-100%	0,0%
<i>Batteries</i>	61	57	-6,6%	0,1%
<i>Huiles minérales</i>	51	75	47%	0,1%
<i>D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques)</i>	2 306	2 369	2,7%	3,0%
<i>DDM (déchets dangereux des ménages)</i>	126	268	113%	0,3%
<i>ECO DDS (déchets diffus spécifiques)</i>	368	269	-26,9%	0,3%
<i>DEA (déchets d'éléments d'ameublement)</i>	544	1 223	124,8%	1,5%
<i>Cumul</i>	78 900	80 182	1,60%	

Les tonnages collectés par le biais du réseau de déchetteries ont augmenté de **1,6%** par rapport à l'année passée et cela malgré une diminution du nombre de visites en déchetterie de **-4,3%**.

Les principales variations concernent l'amiante (-100%), les DDM (113%) et les DEA (125%).

- L'amiante n'est plus acceptée en déchetterie depuis le 1^{er} mars 2014 par principe de précaution suite à une évolution de la réglementation. Une nouvelle procédure de gestion permettra de reprendre cette collecte en 2016 de manière sécurisée.
- Les prescriptions de collecte de la filière ECO DDS s'étant durcies par rapport à l'année 2014, une partie des DDS n'a pu être collectée via cette filière entraînant une augmentation significative des tonnages, gérés directement par le SMEDAR, pour le compte de la Métropole.
- Les DEA ont nettement augmenté car la collecte de ce flux a été mise en place sur 3 déchetteries en milieu d'année 2014. La collecte a donc pu être réalisée pour la première fois en année pleine sur les trois sites concernés.

Fréquentation du réseau de déchetteries (nombre de visites)



Les artisans et commerçants du territoire peuvent bénéficier d'un accès payant à la déchetterie de Rouen. Un règlement intérieur fixe le cadre de ces apports (déchets acceptés, volumes et tarifs). En 2015, ce service a généré 110 180€ de recettes contre 85 570€ en 2014, ce qui représente une augmentation de **29%** due en grande partie à la remise en fonctionnement du pont bascule arrêté quelques semaines pour des travaux de modernisation en 2014. L'extension de l'accueil des professionnels dans les déchetteries de Cléon et Le Trait est à l'étude. Les apports en déchetterie des services techniques municipaux (DSTM) ont quant à eux généré 1 471 € de recette contre 1 606€ en 2014, soit une diminution de 9,2%.

Traitement

L'essentiel

Pour le traitement, la Métropole a délégué sa compétence au Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen (SMEDAR). Créé en 1999, ce syndicat regroupe 7 intercommunalités dont la Métropole, soit plus de 600 000 habitants dont environ 80 % résident sur le territoire de la Métropole. Le SMEDAR a pour objet de coordonner le traitement et la valorisation des déchets ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rattachent. Le site de l'écopôle Vesta implanté à Grand Quevilly comprend :

- Une unité de valorisation énergétique (UVE) d'une capacité nominale de 325 000 tonnes,
- Une unité de traitement des mâchefers (UTM) d'une capacité nominale de 90 000 tonnes,
- Une unité de tri et d'affinage (UTA) d'une capacité nominale de 25 000 tonnes.

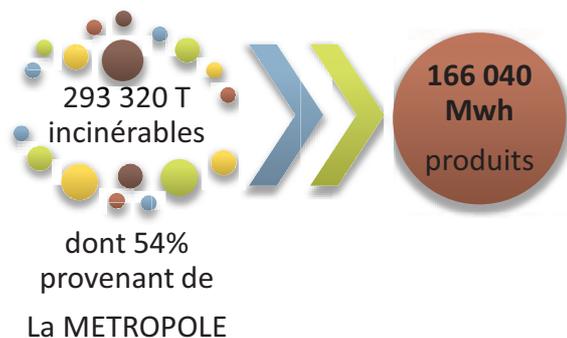
Trois filières de valorisation fonctionnent ainsi de façon complémentaire :

- **Une filière de valorisation matière** débouche sur le recyclage industriel de produits " propres et secs " conditionnés dans un centre d'affinage. il s'agit, pour l'essentiel, d'emballages domestiques et de journaux magazines.
- **Une filière de valorisation agronomique** assure le traitement de déchets fermentescibles susceptibles de produire un compost utilisable comme amendement des sols. Les déchets actuellement traités sur le site de compostage en activité sont essentiellement constitués de tontes de gazon ou de produits d'égavage. L'extension de la gamme à d'autres produits issus notamment de la consommation individuelle ou collective est actuellement à l'étude.
- **Une filière de valorisation énergétique** permet le développement d'un réseau de chauffage urbain, la production d'électricité et assure le traitement des produits qui ne peuvent faire l'objet d'aucune valorisation dans les filières précédentes. Après traitement dans les établissements spécialisés qui accueillent ces produits, peuvent subsister des sous-produits eux-mêmes valorisables : c'est le cas, notamment des mâchefers, issus de l'incinération, qui peuvent être utilisés en technique routière. L'énergie électrique est consommée pour une faible partie par les installations de VESTA, le reste, soit 80% de la production, est revendu à Électricité De France. Le développement rapide du réseau de chaleur vient compléter le bouquet de valorisation énergétique.

Au terme de ces différentes étapes, les résidus, souvent toxiques, qui ne peuvent faire l'objet d'aucune valorisation complémentaire (les " déchets ultimes ") sont stockés dans des centres d'enfouissement techniques qui selon la toxicité des produits, ont subi des aménagements techniques strictement réglementés et sont classés en 3 catégories (toxique, ordures ménagères ou assimilées, inerte).

Nota : L'ensemble des données liées au traitement et à la valorisation qui figurent ci-après porte sur l'année 2015. Elles peuvent être consultées dans le rapport d'activité du SMEDAR, et visent à préciser la production de la METROPOLE au sein du syndicat de traitement.

Valorisation énergétique

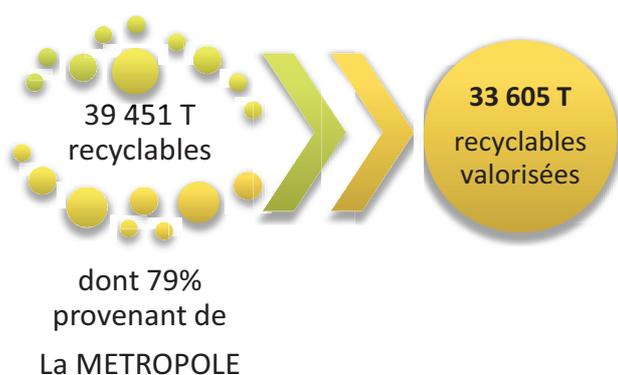


Complément d'info :

Les mâchefers (résidus solides issus de l'incinération) subissent un pré-traitement avant d'être mis en maturation. La part valorisable est commercialisée.

En 2015, 66 304 tonnes ont été vendues ou utilisées en interne.

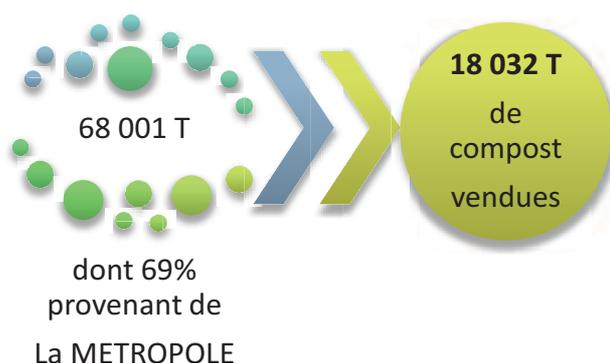
Valorisation matière issue de la collecte sélective



Complément d'info :

L'incinération à l'UVE, les collectes d'encombrants et les dépôts en déchetteries permettent de valoriser les métaux ferreux et non ferreux. En 2015, 10 608 tonnes ont été valorisées.

Valorisation agronomique



Complément d'info :

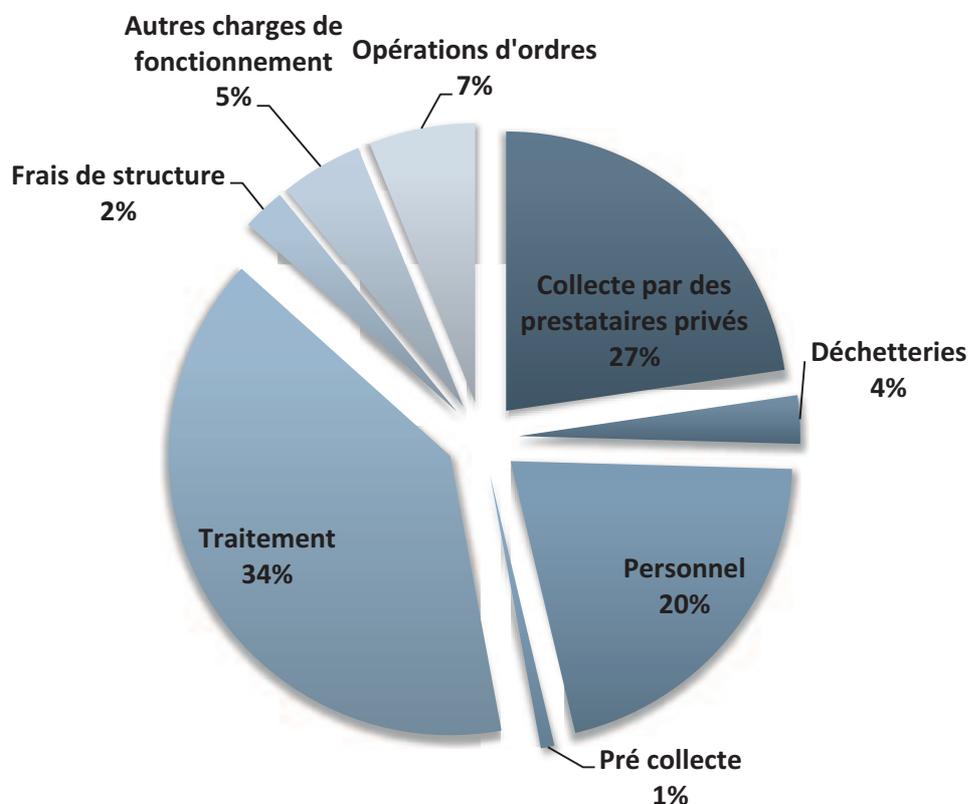
Parallèlement, une filière « bois-énergie » permet un traitement dissocié des branchages.

2 580 tonnes ont été réceptionnées par ce biais en 2015.

Indicateurs financiers

Dépenses et recettes de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2015



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT METROPOLE	Année 2014	Année 2015	De 2014 à 2015	
			Evolution en valeur	Evolution en %
Collecte par des prestataires privés	12 843 799 €	12 938 430 €	94 631 €	0,74%
Déchetteries	1 580 996,88 €	1 630 533 €	49 536 €	3,13%
Personnel	11 827 805 €	11 978 582 €	150 777 €	1,27%
Pré collecte	442 861 €	455 540 €	12 679 €	2,86%
Traitement	22 457 783,35 €	23 222 382 €	764 599 €	3,40%
Frais de structure	1 396 183 €	1 428 935 €	32 752 €	2,35%
Autres charges de fonctionnement	2 676 286 €	2 885 350 €	209 064 €	7,81%
SOUS-TOTAL OPERATIONS REELLES	53 225 715 €	54 540 889€	1 315 175 €	2,47%
Dotations aux amortissements	3 465 752 €	3 982 017 €	516 265 €	14,90%
VNC éléments d'actif cédés	- €	- €	€	-
SOUS-TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	3 465 752 €	3 982 017 €	516 265 €	14,90%
TOTAUX	<u>56 691 467 €</u>	<u>58 522 906€</u>	1 831 440 €	3,23%

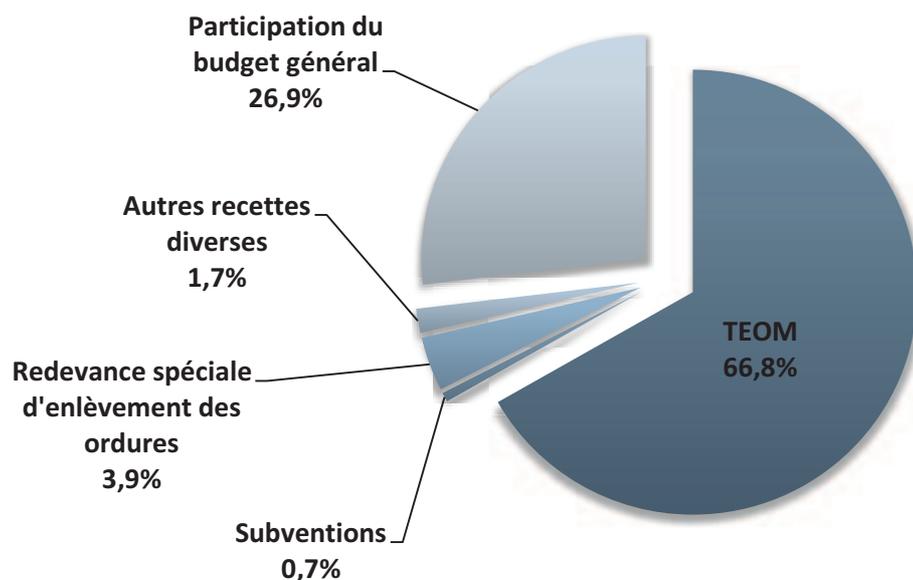
Source : compte administratif

Montant des dépenses comptabilisées auprès des principaux fournisseurs pour l'année 2015

TOTAL GENERAL	37 764 077 €
Contrats de prestation de collecte et exploitation de déchetterie	
COVED - collecte porte à porte / apport volontaire	6 670 044 €
VEOLIA - collecte porte à porte / apport volontaire	5 833 002 €
POLYURBAINE NORMANDIE - collecte porte à porte / apport volontaire	384 541 €
VEOLIA - gestion exploitation de deux déchetteries	494 487 €
MINERIS – Collecte apport volontaire Duclair – Le trait	30 916 €
IPODEC - Collecte amiante	18 880 €
MEDICODEC - Collecte des déchets des activités de soins	1 046 €
Contrats de prestation de traitement des déchets	
SMEDAR	22 946 783 €
Contrats de fournitures	
UGAP - Achats de BOM et véhicules	1 235 115 €
PLASTIC OMNIUM - Colonnes enterrées et semi-enterrées	1 143 531 €
TOTAL RAFFINAGE MARKETING - Carburants BOM et véhicules	487 297 €
CITEC ENVIRONNEMENT - Bacs roulant pour la collecte des déchets	403 835 €
PTL - Sacs à déchets	338 305 €
BILOBA ENVIRONNEMENT - Colonnes aériennes	267 851 €
BEAUVAIS – Abris de conteneurs	142 155 €
SULO - Bacs roulants pour la collecte des déchets	133 469 €
Autres contrats de prestations	
SOCORE TROLETTI - Travaux génie civil colonnes enterrées et semi-enterrées	377 209 €
SYMPHONING SAS - Prestations de permanence téléphonique	139 065 €
SA LOHEAC - Loyers et charges Chemin du Gord - Le Grand-Quevilly	137 526 €
AVENEL - travaux et maintenance électriques	117 456 €
ROUEN TRUCKS – Fourniture de pièces détachées Renault	108 058 €
NIORT Frères - Pièces détachées pour poids lourds	97 413 €
EUROMASTER - Fournitures et prestations pneumatiques	94 355 €
ELIS - Location et entretien de vêtements de travail	77 623 €
GTM NORMANDIE CENTRE - Travaux déchetteries et sites déchets	66 388 €
SRVP - Equipements de protection individuelle - mains et pieds	61 181 €
FAUN – Fournitures de pièces détachées	54 968 €
ARCADE - Prestations de nettoyage de locaux	53 136 €

Source : compte administratif

Recettes de fonctionnement 2015



RECETTES DE FONCTIONNEMENT METROPOLE	Année 2014	Année 2015	De 2014 à 2015	
			Evolution en valeur	Evolution en %
TEOM (2)	40 164 544 €	41 144 432 €	979 888 €	2,44%
Subventions	402 954 €	643 355 €	240 401 €	59,66%
Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	2 363 490 €	2 455 439 €	91 949 €	3,89%
Recettes issues de la valorisation des déchets métalliques	170 145 €	86 136 €	-84 009 €	-49,37%
Déchetteries: participations communes extérieures	221 841 €	239 890 €	18 049 €	8,14%
Déchetteries: Accès payant des professionnels et services techniques municipaux	97 787 €	133 894 €	36 107 €	36,92%
Autres recettes diverses dont REP	493 263 €	292 143 €	-201 120 €	-40,77%
Autres produits exceptionnels (dégrèvement, pénalités, assurances)	68 570 €	17 487 €	-51 083 €	-74,50%
Produits des cessions d'éléments d'actif	0 €	0 €	0 €	0,00%
TOTAL DES RECETTES PROPRES AU BUDGET DECHETS	43 982 594 €	45 012 777 €	1 030 183 €	2,34%
Participation du budget général	16 168 687 €	13 343 114 €	-2 825 573 €	-17,48%
TOTAUX	60 151 281 €	58 355 891 €	-1 795 390 €	-2,98%

Source : compte administratif

(2) POUR MEMOIRE – Minoration de la recette de TEOM -Attribution de compensation - partie II – Dotations TEOM – budget principal. 2014 : -3 332 689 € 2015 : -4 081 084 €

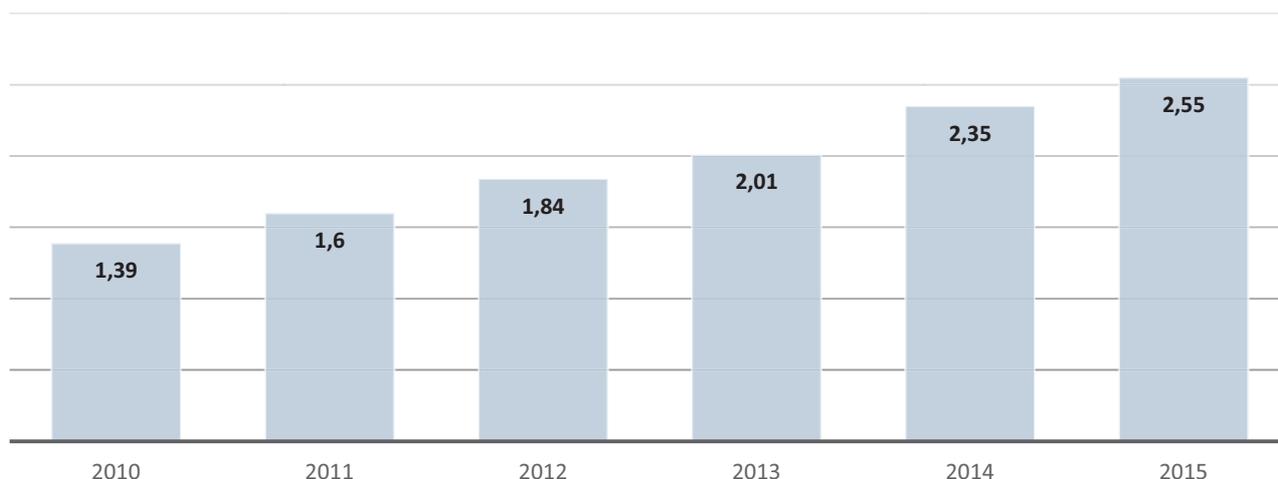
Part de la TEOM dans le financement du service

en 2014	70,85%
en 2015	70,30%

Redevance spéciale incitative

La Redevance Spéciale est perçue auprès des professionnels qui dépassent un seuil de production de déchets correspondant aux ménages ou qui nécessiteraient des sujétions supplémentaires (horaire, véhicules spécifiques,...). Cette redevance est due en complément de la TEOM car elle rémunère un service complémentaire à celui destiné aux habitants. Le seuil d'assujettissement est abaissé chaque année, sur 6 ans, pour sensibiliser davantage les professionnels à la réduction des déchets.

Recettes générées (en millions €)



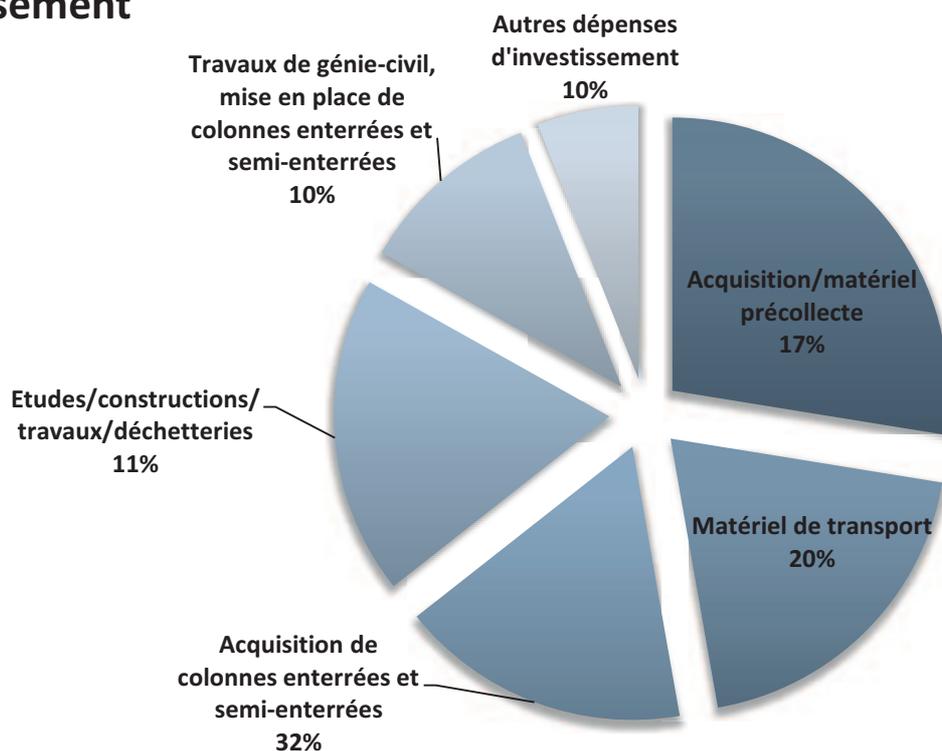
Evolution du seuil de la redevance spéciale incitative

Ordures ménagères :

	Non exonérés de TEOM		Exonérés de TEOM	
	seuil (en litres)	prix unitaire pour 100 l /semaine	seuil (en litres)	prix unitaire pour 100 l /semaine
2013	0 à 3 150	gratuit	0 à 500	gratuit
	3 150 à 10 000	2,31 €	500 à 10 000	2,31 €
	> 10 000	2,07 €	> 10 000	2,07 €
2014	0 à 2 950	gratuit	0 à 500	gratuit
	> 2 950	2,33 €	> 500	2,33 €
2015	0 à 2 750	gratuit	0 à 500	gratuit
	> 2 750	2,39 €	> 500	2,39 €
2016	0 à 2 640	gratuit	0 à 500	gratuit
	> 2 640	2,47 €	> 500	2,47 €

Les déchets recyclables font l'objet d'une tarification unique (1,32€ prix unitaire pour 100L/semaine).

Dépenses d'investissement



DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2014	Année 2015	De 2014 à 2015	
			Evolution en valeur	Evolution en %
Acquisition/matériel précollecte	1 110 353 €	729 025 €	-381 328 €	-34,34%
Matériel de transport	791 989 €	868 436 €	76 447 €	9,65%
Acquisition de colonnes enterrées et semi-enterrées	687 714 €	1 350 046 €	662 332 €	96,31%
Etudes/construction/travaux/déchetteries	758 801 €	489 120 €	-269 681 €	-35,54%
Travaux de génie-civil, mise en place de colonnes enterrées et semi-enterrées	437 470 €	438 283 €	813 €	0,19%
Travaux Centre Technique de Collecte	75 207 €	216 024 €	140 817 €	187,24%
Travaux Centre de Maintenance de la Collecte	10 030 €	37 027 €	26 997 €	269,16%
Travaux Centre Technique d'Equipement	11 433 €	25 487 €	14 054 €	122,92%
Remboursement capital emprunt	79 267 €	63 629 €	-15 638 €	-19,73%
Composteurs et bioseaux	56 777 €	19 419 €	-37 358 €	-65,80%
Acquisition/équipements/matériels/Outillages divers	5 843 €	36 915 €	31 072 €	531,79%
Mobilier	0 €	9 684 €	9 684 €	
Subventions d'équipements versées	0 €	0 €	0 €	
Matériel pour l'Education à l'Environnement et Pratiques Durables	1 520 €	0 €	-1 520 €	-100%
TOTAL	4 026 404 €	4 283 096 €	256 692 €	6,38%

Source : compte administratif

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors écritures d'affectation du résultat)	Année 2014	Année 2015	De 2014 à 2015	
			Evolution en valeur	Evolution en %
OPERATIONS RELLES	969 725 €	620 827 €	-348 898 €	-35,98%
OPERATIONS D'ORDRE (Amortissements et sortie d'éléments d'actif)	3 465 752 €	3 985 750 €	519 998 €	15,00%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 435 477 €	4 606 577 €	171 100 €	3,86%

Source : compte administratif

Eléments marquants

En 2015, les **dépenses de fonctionnement** ont connu une augmentation de 3,23% due à l'augmentation des coûts des déchetteries suite au renouvellement des marchés d'exploitation de ces équipements et à l'augmentation du coût du traitement (hausse de la tarification de base de l'incinération et de la TGAP). Les autres charges de fonctionnement progressent également suite à une hausse des coûts de carburant, des pièces détachées, et des locaux (loyers, charges et entretien).

Les **recettes de fonctionnement** ont, quant à elles, été majorées de 2,34 % grâce à une progression de la redevance spéciale auprès des professionnels, l'accès payant des professionnels en déchetteries ainsi que la participation européenne d'Eco-Cités pour les projets innovants.

Le Conseil Communautaire a décidé d'instituer une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M) à compter du 1 janvier 2011 et d'harmoniser le financement de la collecte et du traitement des déchets ménagers. Le taux de cette taxe pour les communes de la Métropole Rouen Normandie était initialement différent. Il converge vers un taux unique qui demeure inchangé à 8,06 % en 2015 et qui devrait être atteint pour l'ensemble des communes en 2020.»

De nouvelles implantations de colonnes enterrées expliquent la hausse **des dépenses d'investissement**. En effet, de nombreux projets de constructions d'immeubles ont été réalisés sur les pôles de proximité nécessitant l'acquisition de colonnes enterrées et semi enterrées qui a presque doublé par rapport à l'année précédente. Suite à La réorganisation des services, des locaux ont été adaptés aux nouveaux besoins expliquant les autres dépenses d'investissement notamment pour le centre technique de collecte de la Métropole.

En ce qui concerne les **recettes d'investissement**, les évolutions sont principalement dues aux opérations d'ordre.

Métropole Rouen Normandie
Service aux Usagers et transition Écologique
14 bis avenue Pasteur
CS50589
76006 ROUEN Cedex
Tél : 02 35 52 68 10 Fax : 02 35 52 68 59